

AVIS AUX MEMBRES DE L'ACTION COLLECTIVE
CONCERNANT L'ALUMINERIE D'ALCOA
DANS LE QUARTIER ST-GEORGES DE BAIE-COMEAU

L'honorable Carl Lachance de la Cour supérieure a approuvé le règlement intervenu entre le Regroupement des citoyens du quartier St-Georges et Alcoa.

Ainsi, un montant de 13 millions de dollars sera versé par Alcoa, sans aucune admission, au bénéfice des membres du groupe.

Après déduction des frais et des honoraires payables aux avocats de l'action collective et au gestionnaire des réclamations, ce montant pourra être distribué aux membres du groupe qui feront une réclamation.

Pour obtenir une compensation financière, **vous devez remplir le formulaire de réclamation** (ci-joint et disponible à www.actioncollectivestgeorges.ca) et le transmettre au gestionnaire des réclamations au plus tard le **21 janvier 2023**, par courriel, par la poste ou encore en le remplissant directement en ligne.

Raymond Chabot Administrateur provisoire inc. a été désigné comme gestionnaire des réclamations. Si vous avez des questions concernant le processus de réclamation : 1(866) 488-1170 ou reclamationstgeorges@rcgt.com.

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le site www.actioncollectivestgeorges.ca ou communiquer avec les avocats de l'action collective à actioncollectivestgeorges@spavocats.ca ou au 514-317-2781.

Vous êtes invités à communiquer ces informations à toute personne qui pourrait être concernée par le présent avis.

Le présent avis aux membres du groupe a été approuvé par le tribunal.